

de solder, avec ses ressources actuelles.

Pour un particulier, ce serait, ou la faillite ou le concordat forcé. Mais une ville comme Montréal ne peut pas être mise en faillite, car son actif se compose de tout ce qu'il y a de propriétés imposables sur son territoire. Il ne s'agit donc, pour elle, que de choisir les nouveaux impôts qui devront remettre ses finances en équilibre.

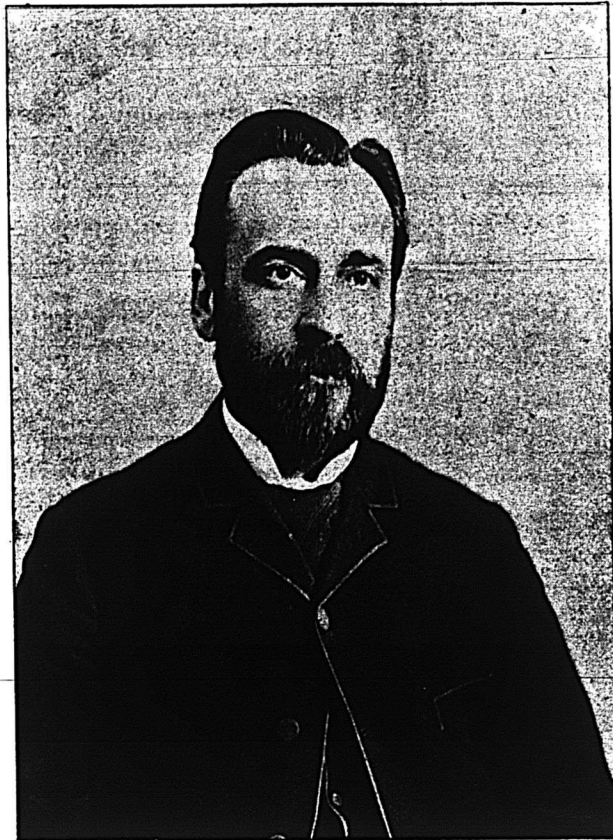
On a beaucoup crié, l'année dernière, dans certaine presse, contre l'outrecuidance de la législature provinciale qui voulait se mêler de régler les affaires municipales de Montréal. Nos députés paraissent avoir été sensibles à ces reproches et, cette fois, pour ne pas s'en attirer de semblables, ils ont refusé d'intervenir et ils ont dit à nos échevins: "Tirez-vous de là comme vous pourrez."

La leçon est dure, mais elle est méritée et elle est opportune. Depuis deux ans, la législature avait fixé à nos échevins la mesure que leurs dépenses ne devraient pas dépasser. Ils n'en ont tenu aucun compte; ils ont continué à gaspiller, comptant qu'on leur permettrait, une fois les dettes faites, de les solder par un emprunt, c'est-à-dire d'en remettre le paiement—à leur point de vue—aux calendes grecques. Le parlement provincial leur signifie simplement que, puisqu'ils ont dépensé plus que leurs revenus, ils doivent trouver sans son intervention le moyen de solder ces dépenses.

C'est d'un cœur léger qu'ils ont été prodigues de l'or de leurs commettants; on les force ainsi à venir confesser leur faute à ces mêmes commettants, en leur demandant un renouvellement de mandat. Ce n'est pas amusant et ce n'est pas d'un bon augure pour les élections que d'être forcé, avant ces élections, d'imposer de nouvelles taxes ou d'augmenter les anciennes!

La Chambre de Commerce de Lévis a obtenu des autorités postales de Québec qu'une malle du soir soit expédiée de Québec à Lévis, à 5 heures, pendant l'hiver, afin de permettre aux citoyens de Lévis de recevoir les journaux de Québec le soir même de leur publication.

On vient de découvrir une très riche mine de fer dans le joli village de Maskinongé. La compagnie des mines de fer du St Maurice a déjà acheté plusieurs terrains dans le village. M. Edmond Marchand a été nommé gérant et a déjà expédié une dizaine de chars de minerai à Trois-Rivières. La compagnie se propose d'employer plusieurs centaines d'ouvriers l'été prochain.



M. H. LAPORTE.

Le décès de M. N. A. Hurteau, laissait un siège vacant dans le bureau de la Commission du Havre. Nous apprenons que ce siège, dont le titulaire doit être nommé par le gouvernement fédéral, vient d'être donné à M. H. Laporte, chef de la maison d'épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, et président de la Chambre de Commerce du District de Montréal.

On sait que la Commission du Havre est composée de deux catégories de membres, l'une nommée par le gouvernement, et l'autre élue par les corps représentatifs: le *Board of Trade*, la Halle au Blé, les Armateurs, la Chambre de Commerce du District de Montréal et le conseil de ville de Montréal. Le titulaire défunt appartenait à la première catégorie. Le rôle de la commission du Havre, qui a l'administration du port de Montréal et de la navigation du fleuve jusqu'à Sorel, inclusive-ment, est de la plus haute importance pour le port de Montréal; aussi la population canadienne-française a-t-elle toujours attaché une grande importance au choix des membres qui doivent représenter ses intérêts particuliers dans cette commission, et à l'influence qu'ils peuvent y exercer.

La nomination qui nous occupe

en ce moment sera approuvée par tous les hommes d'affaires, anglais comme canadiens-français. Le gouvernement ne pouvait choisir, parmi les négociants canadiens-français, un homme plus généralement estimé et considéré, une intelligence plus éclairée et mieux renseignée, un esprit plus large et plus dévoué à la chose publique, que M. Laporte.

Nous avons déjà eu l'occasion d'écrire ici la biographie de M. Laporte, qui, fils de ses œuvres, parti d'une condition très modeste, est arrivé au plus haut point de la considération et de la fortune.

Nos concitoyens qui s'intéressent aux travaux de la partie est—la partie canadienne française—du havre, et à la division équitable du patronnage de la Commission du Havre, peuvent être sûrs que leurs vœux seront bien défendus par M. Laporte lequel, si l'on en juge par ce qui s'est passé ailleurs, saura prendre dans le bureau où il vient d'entrer toute la part d'influence qui lui est due.

De sorte que nous n'avons que des félicitations à adresser aux intéressés: aux citoyens de Montréal, à la commission du Havre, au gouvernement et à M. Laporte lui-même, au sujet de cette nomination.